



Encadrement des activités cyclistes devra se faire dans le respect des mesures barrières et des protocoles sanitaires élaborés par le CNAV de la FSGT.

En fonction des directives du Ministère des Sport, cet encadrement peut évoluer.

Ce protocole ne se substitue pas aux directives préfectorales.

A partir de mercredi 21 juillet, le passe sanitaire devient obligatoire pour les événements sportifs, les courses cyclistes sont donc concernées. Jusqu'au 29 août, il n'est pas obligatoire pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Les bénévoles de l'organisation ne sont pas soumis, pour l'instant, à la présentation du Passe sanitaire mais ils doivent obligatoirement porter le masque pendant l'événement sportif. Toutefois, le Préfet, peut exiger le pass sanitaire et le port du masque.

Rappel général :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque chirurgical quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Il est interdit de distribuer des listes d'engagés ou programme.
- Privilégier des dossards ou plaques de cadre uniques pour chaque coureur du comité ou venant régulièrement sur vos épreuves jusqu'à la fin de saison Route et VTT afin d'éviter toute manipulation.
- Ne rien accepter du public.
- Tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes encadrant l'organisation (commissaires, dirigeants, etc.) pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres afin d'informer les membres ayant été en contact.
- **Nommer un·e référent·e Covid en charge de vérifier le respect des consignes sanitaires et des gestes barrière dans le cadre de l'activité.**



Remise des dossards, plaques, transpondeurs :


Favoriser la remise en extérieur sous barnum, avec un sens de circulation délimiter par des barrières.

Si cette remise ne peut se faire en extérieur prévoir dans le local:

- un sens de circulation avec une entrée et une sortie si possible,
- à l'entrée prévoir une personne portant un masque chirurgical avec du gel hydro alcoolique pour la désinfection de mains de chaque personne entrant.
- prévoir une deuxième personne qui comptabilise le nombre de personnes présentes dans le lieu, et régularise les entrées par rapport aux sorties.
- limiter cet endroit qu'aux sportifs, respecter le nombre de personnes pas plus de dix hors personnels remettants les dossards, plaques ou transpondeurs, et en fonction de la superficie du lieu.
- l'affichage des listes d'engagés en extérieur.

Les coureurs ou vététistes doivent porter un masque chirurgical.

Les commissaires ou personnels remettant les dossards, plaques ou transpondeurs devront avoir

masque et être espacés d'un mètre. 

Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place.

En cas d'engagement sur place, limiter les échanges de monnaie, inciter le paiement par chèque.

- **Chaque non licencié FSGT devra laisser obligatoirement un numéro de portable à l'organisateur sur un cahier de rappel prévu à cet effet.**

- Prévoir plus de temps pour la remise des dossards, plaques et transpondeurs, l'adapter au nombre d'inscrits, voir plusieurs files.
- inciter les cyclistes ou vététistes à venir plus tôt chercher leur dossard ou plaque.
- la vérification de licence pour les licenciés FSGT :

Celle-ci se fera sur présentation à distance, à la personne chargée de la vérification sans la lui donner (ne pas garder les licences).

- Pas de signature des listings par les coureurs.
- la file ou les files d'attente :

Marquage au sol pour assurer la distanciation entre les personnes.

- faire un marquage au sol pour un sens de circulation.

Retour des dossards, plaques ou transpondeurs

- Au retour des dossards, plaques, transpondeurs, le coureur ou dirigeant déposera le dossard, plaque, transpondeur dans une boîte hermétique sous surveillance d'un responsable portant une visière et des gants qui pointera le retour de ceux-ci.

Après tous les retours, attendre 24 h pour la désinfection.

L'accès aux vestiaires, douches et wc avec port du masque obligatoire.

Commissaires :

- Port du masque chirurgical est obligatoire,
- Chaque commissaire a son propre matériel,
- À la table de marquage, espacement d'un mètre entre chaque commissaire et speaker.

Pour les spectateurs :

Le Passe sera obligatoire à partir de 50 personnes dans les zones de départ et d'arrivée dont l'accès peut être contrôlé.

La jauge sera établie en concertation avec la préfecture.

Ces zones de départ et d'arrivée sont considérées comme des ERP PA (espace recevant du public de plein air) éphémères.

La présence du public sur le reste du parcours relève de la responsabilité des autorités publiques, avec application des gestes barrières.

Le Passe sera obligatoire à partir de 50 personnes.

Si le public est debout, les spectateurs doivent se tenir à un mètre l'un de l'autre. Si le public est assis, la jauge est de 100% de la capacité d'accueil, sous réserve de la décision préfectorale.

Zone d'appelle et ligne de départ:

Dans la zone d'appelle tous les concurrents, dirigeants doivent portés un masque.

Après chaque appel d'un concurrent, une fois arrivé sur la ligne de départ il garde son masque, et attend l'ordre du commissaire pour l'enlever juste avant que la départ ne soit donné.

Dans cette zone le port du masque est obligatoire pour les commissaire, dirigeants, et public.

Zone d'arrivée :

Les concurrents doivent remettre leur masque une fois passer la ligne d'arrivée.

Pas d'interview des vainqueurs.


Les escortes chargées de notifier aux concurrents d'un contrôle antidopage et de les accompagner doivent porter un masque.

Zone de ravitaillement :

Aucune zone de ravitaillement sur le parcours pour éviter des rassemblements importants.

Protocole des récompenses:

Le faire de préférence en extérieur.

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers.
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection.
- Positionner un distributeur de solution hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire.
- privilégier si cela est possible une remise après chaque arrivée.
- Limiter l'accès au podium. Il se fait avec un masque. 🧢
- la ou les gerbes et coupes seront disposées sur une table avec un marquage des places ou catégories. Ce sont les sportifs qui prennent leur récompense identifiée à leur place, sans personnalité ou hôtesse et sans serrage de main ni embrassades.
- Marquage au sol pour maintenir une distanciation entre le speaker, les officiels et les sportifs.
- Limiter les échanges de micros portables, le mettre de préférence sur un pied support.
- Pas de serrage de main  ou embrassades entre sportifs, pas de selfies.

Dans les espaces fermés :

- Permanence, local classement.
- Local anti-dopage (voir protocole de la FSGT rubrique informations covid-19).
- Positionner un distributeur de solution hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie.
- Port du masque requis.
- Distanciation des espaces de travail.
- Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements.
- Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées.
- accès qu'aux commissaires.
- Le Passe sera obligatoire à partir de 50 personnes.

Dirigeants et encadrants :

Etre en possession de solutions hydro alcooliques.

Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade.

Ne pas jeter et donner de bidons.

Ne rien accepter du public.

Eviter la manipulation du matériel en club et par le public.



Pour plus d'informations :

Référant covid du cnav : woifflard.jacques@free.fr - 06 60 21 10 49

www.gouvernement.fr/info-coronavirus